PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 18 avril 2020

CORONAVIRUS

L'aide alimentaire : distribution de « chèques services » aux plus démunis

L'épidémie de Coronavirus COVID-19 a conduit le Gouvernement à mettre en place des mesures immédiates dont un dispositif exceptionnel de distribution de « chèques services » pour permettre aux personnes sans domicile d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent indispensables.
Il bénéficie au niveau national à 60 000 personnes sans domicile, pour un budget de 15 millions d'euros.

À ce titre, la Délégation interministérielle pour l'accès à l'hébergement et au logement (DIHAL) a délégué au département de l'Hérault :

- ✓ **210 000 € de « chèques services »**
- ✓ base de **7 euros par jour et par personne**
- ✓ **pour 2 000 personnes**

Vendredi 10 avril, grâce au travail d'échange d'informations mené entre les services de l'État de l'Hérault, dont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et les associations, près de 18 000 « chèques services » ont ainsi été distribués pour venir en aide aux bénéficiaires suivants :

- **Personnes sans domicile** :
  Afin de pouvoir approcher ces personnes et estimer leurs besoins au cours d'un entretien, il a été choisi de s'appuyer sur différents opérateurs :
  - Les services d'accueil et d'orientation à Montpellier, à Sète et à Béziers
  - Le Refuge pour les jeunes ayant fui leur domicile parental
  - L'Amicale du Nid pour les personnes en parcours de sortie de prostitution

- **Personnes sans domicile et sans ressources prises en charge à l'hôtel par le 115** (au nombre de 262 sur tout le département le jour de la répartition) : l'association ISSUE, qui assure la gestion de ces places d'hôtels, est l'opérateur en charge de la remise de ces « chèques services » aux bénéficiaires.

- **Personnes vivant en bidonvilles et squats** :
  Financement du Secours Populaire Français, en charge de la coordination inter associative sur ces publics, pour permettre l'achat de denrées pour réaliser des colis alimentaires.
  Un complément en « chèque services » est alloué directement aux personnes pour des achats alimentaires et d'hygiène, pour les bébés ainsi que pour l'hygiène des femmes.

- **Familles en situation administrative complexe**, en attente d'une régularisation de leur situation : Financement des dépenses de colis alimentaire assurés par les associations gestionnaires, soit ADAGES, ISSUE, La Cimade, La Clairière et le SUS à Sète.

Jacques Witkowski, préfet de l'Hérault, tient à remercier particulièrement l'engagement des associations qui œuvrent pour l'aide alimentaire des plus démunis. Il salue la qualité du dialogue permanent avec les partenaires, permettant d'apprécier au plus juste la situation et d'y répondre de manière coordonnée.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2